

RAPPORT N°11 : VENTE DU BÂTIMENT ACODIL À DORE L'ÉGLISE

M. le Président rappelle que la communauté de communes est propriétaire d'un bâtiment sur la commune de Dore l'Église.

Portant la dénomination de bâtiment ACODIL, cet ancien atelier-relais d'environ 600m² n'est plus utilisé depuis de nombreuses années hormis pour des besoins ponctuels de la commune de Dore l'Église ou certaines de ses associations. Le bien est cadastré ZW 92 et d'une contenance de 39a39ca. Un acquéreur s'est manifesté récemment à savoir :

- M. PIPELIER Mickaël : Le porteur de projet souhaite utiliser le bâtiment pour un usage privé de stockage.

Il est proposé de réaliser la vente au prix de 30 000€ (trente mille euros).

Il est demandé d'autoriser M. Le Président à signer l'acte et de réaliser la vente.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser le Président à signer l'acte et réaliser la vente avec M. PIPELIER Mickaël pour un montant de 30 000€,
- de désigner Maître Pierre Sauret comme notaire en charge de cette affaire ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.